



Signature de conventions triennales

Nicolas Criaud, maire de Guérande et président du Centre Communale d'Action Social de Guérande (CCAS) a renouvelé son engagement auprès du Secours populaire et des Restos du coeur qui oeuvrent au quotidien auprès des personnes vulnérables.

Publié le 03 février 2022

Les conventions triennales qui définissent les relations entre la Ville, le CCAS et les associations marquent le soutien de la commune envers ces deux associations.

Fruit d'une veille active et d'une connaissance de leur territoire, le CCAS, le Secours populaire et les Restos du Coeur ont perçu ces derniers mois une évolution des publics accueillis dans leurs structures respectives.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sociales, le CCAS a initié, avec chacune des deux associations, un travail de long cours encadré par une convention courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 autour de deux actions fortes :

> Unir nos forces

Tisser des liens forts, structurés et durables pour capter les populations en développant des passerelles entre les structures. Le CCAS s'engage à évaluer et analyser les besoins des personnes isolées en centre-Ville mais aussi dans les villages pour affiner à la fois avec le Secours populaire et Restos du coeur les actions communes pouvant être menées pour soutenir au mieux ces populations.

> Réduire la Fracture numérique

De plus en plus de démarches administratives ne sont réalisables que par voie électronique. C'est pourquoi, il est proposé qu'en lien à la fois avec le Secours populaire et les Restos du coeur soit évaluée l'opportunité que le CCAS assure au sein des locaux desdites associations des permanences ou des actions collectives visant à lutter contre la fracture numérique, diminuer le non-recours aux droits et permettre à tous d'effectuer les démarches administratives.

Ce service devra être pertinent (répondre à des besoins des usagers), protecteur (protéger la liberté, la capacité d'action), inclusif, soutenable (réduire l'impact environnemental) et à l'écoute.

Plus d'informations

CCAS de Guérande
11 rue des Saulniers
44 350 Guérande



HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h